



## *Note d'information n° 71 -2023*

### **Arrêté catastrophe naturelle sur le territoire de Meudon**

Chers amis,

Par notre note d'information n°59 de septembre 2022, nous vous avons informé des dispositions à prendre au cas où vous auriez subi des dégâts suite à la période de sécheresse de l'été 2022.

L'arrêté interministériel NOR : IOME2313528A signé le 21 juillet 2023, et publié au journal officiel le 8 septembre 2023, a reconnu, sur le territoire de Meudon l'état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022.

[Arrêté du 21 juillet 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - Légifrance](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048052860>

**Vous ne disposez que d'un délai de 10 jours à compter de cette date pour effectuer la déclaration de sinistre auprès de votre assureur, en lui transmettant la copie de l'arrêté.**  
Comme le document est volumineux, il faut lui adresser en priorité les pages 1 à 3 et 96.

Ce lien vous indique la démarche à suivre.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076>

**Il faut faire vite**

Pour l'Association,  
Le président, Denys Millet

